

/ COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

SÉANCE DU 3 JUILLET 2014

juillet 2014

NÉGOCIATION DE L'ACCORD POUR L'ORGANISATION, EN 2015, DES ÉLECTIONS AU CA DE LA CAMIEG

Les élections au Conseil d'Administration de la CAMIEG sont prévues du 22 au 25 juin 2015. La base de protocole électoral devrait se faire en fonction de celui de 2009. Ainsi, le temps semble s'être arrêté du côté des employeurs de la Branche.

Pour éviter les surprises d'un protocole, pouvant présenter certains écueils en termes d'illégitimité électorale, comme dernièrement avec le protocole de l'élection des administrateurs de CMCAS (dont FO n'est pas signataire) et qui n'a sans doute pas encore livré toutes ses imperfections, voici les points défendus par la délégation FO Énergie et Mines :

- Nous souhaitons pouvoir échanger avec les employeurs à travers la mise en place de Groupes de Travail Paritaires (GTP), afin d'éviter un traitement de ce dossier à la hussarde. Les employeurs magnanimes nous proposent un seul et unique GTP le 9 septembre 2014. La raison évoquée serait le délai contraint.
- Nous demandons que le vote par correspondance fasse partie du processus électoral pour permettre à un très large éventail d'inscrits de pouvoir voter. Notre souhait est que cette consultation électorale, comme l'ensemble des rendez-vous électoraux, soit irréprochable et que la démocratie puisse s'exprimer pleinement. L'ensemble des fédérations syndicales (après un sentiment de valse-hésitation de l'une d'entre elles) souhaite ce mixte :

Vote électronique et vote par correspondance

L'intervention du directeur de la CAMIEG, qui nous expliquait tout l'intérêt économique du seul vote électronique, s'est fait rappeler à l'ordre du côté syndical. Un rappel lui a été signifié sur les rôles et devoirs. La CAMIEG, qui est certes la payeuse de cette consultation, devra appliquer les modalités de cet accord qui sera négocié à la Branche avec les organisations syndicales et non pas à la CAMIEG. Elle n'est pas là pour décider des modalités de vote, mais pour les appliquer.

- Concernant les contraintes de calendrier, la CAMIEG est tenue de procéder à un appel d'offres dans le cadre du code des marchés publics. Ainsi, le délai incompressible, en amont de la date du vote, est d'une durée de 6 mois, soit novembre 2014. Là non plus, nous n'aurons pas notre mot à dire sur le cahier des charges. L'objectif de la signature de l'accord électoral est porté à mi-octobre 2014. Le début du compte à rebours des opérations électorales est de 3 mois avant la date du scrutin.
- La base de travail est l'article 23 du Statut national des IEG qui prévoit la signature d'un accord collectif de Branche pour une durée des mandats de 6 ans.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

En résonance à l'observatoire de la négociation collective, les faits quantitatifs, sous la forme d'une photographie, ont été exposés. Ainsi, il a été notamment mentionné qu'en 2013 :

- 3 accords ont été signés à la Branche : dialogue social, Couverture Supplémentaire Maladie pour les Actifs, primes et indemnités. 67 entreprises de la Branche ont répondu à l'interview en 2013 au lieu de 60 entreprises en 2012. Ce qui suppose une représentativité de près de 90 % des salariés.
- 165 accords ont été signés en 2013 dont la majorité avait pour objet les élections IRP.

Pour FO, l'aspect quantitatif ne peut pas être le seul regard à porter sur ce bilan. Ainsi, notre lecture diffère. Nous observons notamment une baisse des accords valables à la signature sur cet exercice. Mais nous nous félicitons toutefois que notre demande ait bien été prise en considération concernant l'ajout du tableau où figure la signature des accords de Branche par organisation syndicale.

Concernant le qualitatif, nous avons signifié qu'une approche commentée avec une vision sociale pour chaque grand domaine aurait dû être explorée. Nous avons ainsi porté l'attention en évoquant toutes ces questions :

- Quels sont les grands enjeux de la négociation à la Branche au regard de la programmation de l'agenda social ? Lorsque l'on retire un sujet à peine évoqué (classification-rémunération) que faut-il en penser ? Ce dossier peinait à se concrétiser, il est désormais clos, car pas assez « mature », mais avec quelle vision économique ? En attendant, l'absence de négociation de branche, en matière de classifications, contribue au phénomène de tassement de grille.
- Comme on peut le constater, les négociations salariales sont aussi difficiles à la Branche qu'en entreprises, malgré les subrogations évoquées. Pour FO et surtout dans le contexte actuel de crise, la primauté doit revenir aux salaires !
- D'après ses différents indicateurs pouvons-nous en déduire que l'activité conventionnelle de la Branche est toujours dynamique ? Y a-t-il une volonté réelle des employeurs de maintenir la Branche ?
- Quelle stratégie industrielle pouvons-nous en conclure au sein de notre secteur : l'Énergie ? Pour FO, la force vive des entreprises, au travers des femmes et des hommes qui y participent, ne doit plus être considérée comme une charge et ainsi commentée que sur un aspect quantitatif.

Les représentants des employeurs ont ainsi répondu qu'il était difficile de réaliser un bilan qualitatif par entreprise. Ils ont toutefois convenu que le dialogue social n'était pas dans une dynamique très forte...

CALENDRIER DES TRAVAUX SPÉCIFICITÉ DES MÉTIERS

Le dossier sur la spécificité des métiers arrive à l'échéance de son examen triennal. Aussi, un calendrier nous a été proposé pour l'examen du classement des emplois en services actifs.

Ainsi la première concertation avec les organisations syndicales sur le classement des emplois se déroulera en septembre prochain. Au final, les nouveaux taux de classement des emplois en services actifs et sédentaires au sein de chaque entreprise est mis en perspective pour le 1er juin 2015.

À cet égard, les représentants des employeurs ont rappelé qu'au niveau de la Branche, nous étions sur le terrain de la prévention. Il est du devoir des entreprises de traiter le sujet afin de diminuer le taux des services actifs.

PROCHAINE CPB LE 18 SEPTEMBRE 2014